Artisans, commerçants, professionnels libéraux

www.lautoentrepreneur.fr

>> Vous bénéficiez des services suivants :



Télédéclarations

→ Historique des télédéclarations

→ Mes dates d'exigibilités (échéances à venir pour vos télédéclarations)

→ Mes actualités

Des **services** spécifiques

>>> Vous exercez une profession artisanale ou commerciale relevant du RSI pour votre assurance vieillesse www.rsi.fr

- Pour accéder à votre compte Cotisations rubrique « Mon compte » (revenus déclarés, téléchargement d'attestations...).
- \rightarrow Pour en savoir plus sur vos prestations.

>>> Vous exercez une profession libérale relevant de la CIPAV pour votre assurance vieillesse www.lautoentrepreneur.fr

 \rightarrow Pour accéder à la situation de votre compte.

→ Pour échanger avec votre Urssaf afin d'obtenir vos attestations (immatriculation, fiscale, marché public, vigilance) et accéder à votre boîte aux lettres personnalisée. Adopter les services en ligne

c'est gagner en efficacité

PLUS D'INFOS

Consultez le guide mode d'emploi de la dématérialisation pour déclarer et payer www.lautoentrepreneur.fr 0 821 08 60 28 (0,12 € TTC/min)









► Auto-entrepreneur



FORMALITÉS ALLÉGÉES



Comment **vous inscrire** pour télédéclarer et télépayer ?

Dès réception de votre numéro Siret, inscrivez-vous pour déclarer et payer vos cotisations en ligne

→ Sur la page d'accueil de www.lautoentrepreneur.fr



C'est simple ! cliquez sur « s'inscrire pour déclarer et payer ».



Saisissez votre Siret, votre nom, votre prénom, votre numéro de téléphone et votre adresse mail, puis laissez-vous guider étape par étape.

\rightarrow Les différentes étapes

Vous êtes automatiquement dirigé vers www.net-entreprises.fr



1. La raison sociale (ou nom et prénom) et l'adresse de votre établissement (adresse professionnelle) vont apparaître. Vérifiez la conformité de ces données.

2. Choisissez un mot de passe comportant au moins 6 lettres et 2 chiffres, saisissez-le et confirmez en le saisissant à nouveau. Ce mot de passe vous permettra ensuite d'accéder à votre espace sécurisé. Puis sélectionnez dans le menu déroulant une question et apportez une réponse personnelle à mémoriser pour obtenir un nouveau mot de passe en cas de perte. Il est important de conserver ces informations.

3. Sur l'écran suivant, ne changez rien, la case du haut « pour votre entreprise » est déjà cochée.

- 4. Parmi toutes les déclarations proposées, cochez la « déclaration de l'autoentrepreneur ».
- **5.** Puis, cliquez sur « choisir » à droite dans le tableau pour indiquer l'organisme local destinataire du règlement de vos cotisations à venir.
- 6. Sélectionnez dans le tableau de gauche le centre RSI (pour une activité artisanale ou commerciale) ou l'Urssaf (pour une activité libérale) dont vous dépendez (en fonction de votre adresse professionnelle) et validez.
- Saisissez les coordonnées bancaires du compte sur lequel vos cotisations seront prélevées. Il est souhaitable que ce compte bancaire soit dédié à votre activité.
- 8. Votre inscription est maintenant effective. Mais pour des raisons de sécurité, vous ne pourrez accéder à votre première télédéclaration et à son règlement qu'après un délai de 24 heures.

9. Sur ce même écran, pensez à imprimer votre autorisation de télérèglement. **Complétez et signez ce formulaire** puis adressez-le par courrier à l'adresse mentionnée en bas de page.

Comment télédéclarer et télépayer ?

→ Sur la page d'accueil de **www.lautoentrepreneur.fr**

Acceel Door Acceel Door Accee	Sais vos r le m vous de v puis	issez votre Siret, nom et prénom et ot de passe que avez choisi lors otre inscription, validez.	S'INSCRIRE POUR DÉCLARER ET PAYER Avec votre n° Siret, nom, prénom, n° de téléphone et courriel DÉCLAREZ ET PAYEZ ✓ Entrez votre n° Siret, nom, prénom mot de passe siret votre prénom votre prénom votre prénom votre prénom votre prénom		45-FR AUX CCEDER AUX A PINFLOU A PINFLOU - SI Cliques sur in lan. Undo entimprise C	TUTURNELSE DECLARATIONS DECOMMENDIAL DEC
Youre cereaction action et voire teleacedement Voire teleacedement action et voire teleacedement Voire teleacedement action et voire teleacedement Voire situation (option, exonération Accre)						Le montant de vos cotisations et, le cas échéant, de l'impôt sur le revenu sont calculés automatiquement sur le chiffre d'affaires cumulé déclaré.
Saisissez le montar chiffre d'affaires 1 : commerce 2 : prestations de s 3 : activité libérale	Mes extpainée Mes ectualités Rebur vers Faccual nt de votre ervices	Déclaration Partice d'affaires des vertes de marchandises Philfre d'affaires des vertes de marchandises Philfre d'affaires des pretations de services commerci Chilfre d'affaires des autres prestations de services Montant à payer Contratudion et impôt Contratudion et impôt Déduction éventuelle ③ Montant à payer	ales ou artisanales	0 € 0 € 0 € 0 € (+) 0 (+) 0 (-) 0 € €		Le montant de la contribution à la formation professionnelle est calculé automatiquement sur votre chiffre d'affaires global (1+2+3). Le montant de vos cotisations est prélevé sur le compte bancaire que vous avez mentionné lors de votre inscription.
Dans le cas de plusieurs act le montant du chiffre d'affaire à chaque activité.	ivités, indiquez s correspondant	Yélérèglement Verifie: falfectation ci-dessouli. Si vous ne souhatez pas uf CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTU - 00000 0000 Montant du téléréglement	Eiser is töldrägismert, mettez iss mortants 0 0000000000 ENVOYER 🔊	a xêro. (+) 0 € (=) 0 €		Le prélèvement est effectué à la date d'échéance. Vous obtenez un certificat d'enregistrement de votre déclaration et de votre paiement.